

Délibération 1.03

Une politique de l'habitat et du logement au service des territoires et de tous les ménages - Point d'étape et orientations complémentaires

Intervention de Stéphane BARRE

Quelques mots concernant un point qui me tient particulièrement à cœur, celui de la mixité sociale.

Nous le savons tous, sans mixité sociale, la cohésion sociale ne peut guère tenir longtemps.

Sans elle, c'est la voie ouverte à la ghettoïsation, à la relégation sociale des populations les plus démunies.

Sans elle, c'est la concentration explosive de situations explosives.

Or, malgré les efforts déployés par le législateur à certaines époques visiblement révolues, je pense à la loi SRU, cette mixité reste fragile, imparfaite, instable.

Et le contexte de crise économique et sociale que nous affrontons au quotidien n'explique pas tout.

La loi ELAN, je ne développe pas, Sophie l'a fait avant moi, porte atteinte à cette mixité sociale par bien des aspects.

Mais à notre niveau, nous avons les moyens d'intervenir pour la soutenir et la préserver.

Et notamment à travers la gestion de ce nouveau contingent départemental de réservation de logements sociaux, comme à travers notre implication dans l'élaboration des Conventions d'Utilité Sociale (CUS). Ou encore à travers l'avis à rendre sur les projets de vente de logements sociaux.

Je souhaite par conséquent m'assurer que ce souci de la mixité sociale est bien porté par la majorité départementale et que les outils que je viens de citer seront bien utilisés à cet effet.

Pour ne prendre que cet exemple, je ne voudrais pas que dans ce contingent départemental, les jeunes bénéficiaires du dispositif Coloc76 ou de la Garantie Jeune soient concentrées sur certaines communes, par exemple celles qui accueillent des sites universitaires.

Ou encore, à l'inverse, que les publics les plus fragiles au regard des difficultés d'insertion soient concentrés dans les communes socialement les plus audacieuses. On a déjà donné avec le contingent préfectoral.

Et pour garantir une répartition équitable du contingent départemental, et donc préserver la mixité sociale, Sophie Hervé a entièrement raison, il suffit d'impliquer les maires et de gérer ce contingent en toute transparence.

C'est ce que nous porterons comme propositions en Commission Permanente lorsque les modalités d'organisation du contingent départemental seront débattues.